

Plainte après le faux courrier

Une plainte contre X a été déposée par maître Bertrand Salquain pour « faux en écritures » et « détournements de fonds publics » après le faux courrier des lecteurs de la mairie de Cholet.

Xavier MAUDET

xavier.maudet@courrier-ouest.com

Le faux courrier des lecteurs adressé le 11 octobre dernier à la presse quotidienne régionale par la secrétaire de la permanence du député-maire de Cholet Gilles Bourdouleix ne reste pas lettre morte. Maître Salquain, avocat de la directrice de la maison de retraite de Trémentines en conflit avec sa hiérarchie, vient de déposer plainte contre X pour « faux en écritures » et « détournement de fonds publics ». Il y a un mois, un mail a été adressé par erreur par le secrétariat du député aux rédactions de Cholet du Courrier de L'Ouest et de Ouest France. Ce mail contenait en pièce jointe quatre modèles de courrier des lecteurs (dont un intitulé : « délation ») que deux Choletais devaient envoyer en leur nom à la presse locale.

« Faux et détournement de fonds publics »

Ces courriers reprochaient aux journaux leur traitement de l'affaire de la directrice de l'EPHAD de Trémentines, Ghislaine Duret, qui conteste les mesures disciplinaires prises à son encontre par le président de l'agglomération du Choletais, Gilles Bourdouleix.

« Il ne faut pas que la presse voit quoi que ce soit » indiquait dans le même mail le directeur de cabinet du maire de Cholet, Michaël Roncier, à la secrétaire du député. Quelques jours après l'erreur d'envoi, il a été établi que le sous-directeur des services de



Trémentines, résidence du Val d'Evre, jeudi 31 octobre. Un comité de soutien à Ghislaine Duret s'est constitué. Récemment, ses membres ont manifesté à Trémentines lors de la venue du député-maire et président de l'agglomération du Choletais, Gilles Bourdouleix.

la mairie et agglomération du Choletais, Christian Cren, était intervenu sur le texte original de ce courrier des lecteurs.

Ce qu'il a confirmé en indiquant à la presse qu'il avait « fait un copier-coller du mail d'origine sur une page OpenOffice pour pouvoir l'amener à la demande du Cabinet qui me l'avait transmis afin d'éliminer des propos susceptibles d'être diffamatoires. C'est pour cette raison que mon nom figure comme créateur de document »

L'avocat angevin attire l'attention du procureur de la République sur ce courrier des lecteurs « rédigé ou

contrôlé par le sous-directeur des services de la mairie de Cholet », Christian Cren, « deuxième fonctionnaire de la Ville de Cholet ». Maître Salquain estime qu'il s'agit d'un « faux en écritures ». Il évoque aussi un possible « détournement de fonds publics pour financer les activités politiques du maire de Cholet, en utilisant pendant le temps de travail, les services du sous-directeur des services de la mairie de Cholet pour contrôler un ou plusieurs faux courriers des lecteurs. »

L'avocat pointe une « volonté de nuire à Mme Duret » et celle de « manipuler la presse ». Il évoque même une

« association de malfaiteurs qui serait à l'œuvre au sein de la mairie de Cholet avec un rédacteur de l'acte et un contrôleur de la qualité rédactionnelle d'un faux courrier de lecteur destiné à tromper les deux grands quotidiens locaux ».

Maître Salquain sollicite du procureur qu'il vérifie « s'il s'agit d'un faux isolé ou d'une pratique courante au sein de la mairie de Cholet qui serait destinée à la désinformation de l'opinion publique ».

MM. Cren, Roncier et Bourdouleix n'ont pas donné suite à nos sollicitations.